

Dossiers de l'OHI n° S1/4805 & S1/3100

LETTRE CIRCULAIRE 03/2021
18 janvier 2021

NOUVEL ETAT MEMBRE DE L'OHI -
REPUBLIQUE LIBANAISE

Référence : Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Secrétariat de l'OHI a été informé par le Département (Ministère) des Relations Extérieures et de la Coopération du Gouvernement de Monaco que le Gouvernement de la République libanaise avait déposé son instrument d'adhésion à la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale le 7 décembre 2020. Le Secrétariat de l'OHI a donc le plaisir d'annoncer que la République libanaise est devenue le 94^{ème} Etat membre de l'Organisation hydrographique internationale à compter de cette date.

2. Le Gouvernement de la Principauté de Monaco informe à présent, séparément et par la voie diplomatique habituelle, les Etats parties à la Convention relative à l'OHI que, conformément à l'article XX, la Convention est entrée en vigueur pour la République libanaise le 7 décembre 2020.

3. Le Secrétariat de l'OHI se réjouit d'accueillir la République libanaise au sein de l'OHI.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS
Secrétaire général